

<https://www.snetap-fsu.fr/Deprekarisation-2017-les-textes-reglementaires.html>



Déprécarisation 2017 : les textes réglementaires

- Métiers - Enseignant.e - Non titulaires, actualités -



Date de mise en ligne : jeudi 22 décembre 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

- [la note de service fixant le nombre de postes par discipline](#)
- [La note de service relative à la session 2017 - concours pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel agricole \(PLPA\), des professeurs certifiés de l'enseignement agricole \(PCEA\) et des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole \(CPE\) réservés aux agents contractuels remplissant les conditions fixées par la loi n° 012-347 du 12 mars 2012 modifiée.](#)

Les arrêtés sont sortis le 1er décembre 2016 :

- [PLPA : Arrêté du 28 novembre 2016 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel agricole](#)
- [PCEA : Arrêté du 28 novembre 2016 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole](#)
- [CPE : Arrêté du 28 novembre 2016 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps de conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole](#)

Les préinscriptions s'effectueront par internet sur le site : www.concours.agriculture.gouv.fr à compter du 1er décembre 2016.

La **date limite de préinscription ou de retrait des dossiers est fixée au 2 janvier 2017**, le cachet de La Poste faisant foi.

La **date limite de dépôt des dossiers d'inscription et des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)** est fixée au 12 janvier 2017, le cachet de La Poste faisant foi.

L'évaluation des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour l'admissibilité se déroulera à partir du 20 février 2017.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à partir du 10 avril 2017.

Répartition par corps PCEA PLPA et par disciplines (sous réserve de publication des textes réglementaires)

- Postes ouverts aux concours d'entrée dans le corps des PCEA, session 2017 :

Discipline	Concours externe	Concours interne	Concours réservé
Lettres modernes	7	0	10
Documentation	10	0	10
SESG, option A : sciences économiques et gestion de l'entreprise	27	0	6
Mathématiques	15	0	21
Physique-chimie	13	0	0
EPS	0	0	23

Déprécarisation 2017 : les textes réglementaires

TIM	8	7	0
TOTAL	80	7	70

Discipline	Concours externe	Concours interne	Concours réservé
Langues Vivantes, lettres	10	0	22
Mathématiques, physique-chimie	9	0	11
ESC	0	0	17
Sciences économiques et sociales et gestion option A : gestion de l'entreprise	15	0	14
Sciences économiques et sociales et gestion option C : économie sociale et familiale	13	11	0
Sciences et techniques agronomiques option A : productions animales	16	13	0
Sciences et techniques agronomiques option B : productions végétales	10	0	12
Sciences et techniques des aménagements de l'espace option A : aménagement paysager	0	0	22
Sciences et techniques des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques agroéquipements	13	7	0
TOTAL	86	31	98

[Note de service à la Prorogation du dispositif de titularisation des agents contractuels du MAAF et de ses établissements publics, introduit par la loi « déprécarisation » du 12 mars 2012](#)

Attention au calendrier inscrit dans la note de service.

La [FSU](#) s'est mobilisée pour obtenir l'ouverture d'un maximum de corps et de postes pour la session 2017 : Ses efforts ont payé puisque entre le projet de note de service du travail du 12 octobre dernier et cette note de service, 6% de postes ont été ajoutés. Cet effort a porté essentiellement sur les PCEA, PLPA et CPE avec respectivement + 34% pour les PCEA et + 10% pour les PLPA. Les postes de déprécarisation

Corps	Nombres de Postes
PCEA	70
PLPA	98
CPE	7
Ingénieurs d'études	5
ISPV	10

Déprécarisation 2017 : les textes réglementaires

IAE	150
Attachés	50
TFR	15
T SMA	90
SA	25
Adjoint administratifs	13
Adjoint techniques	8
ATFR	5
TOTAL	546